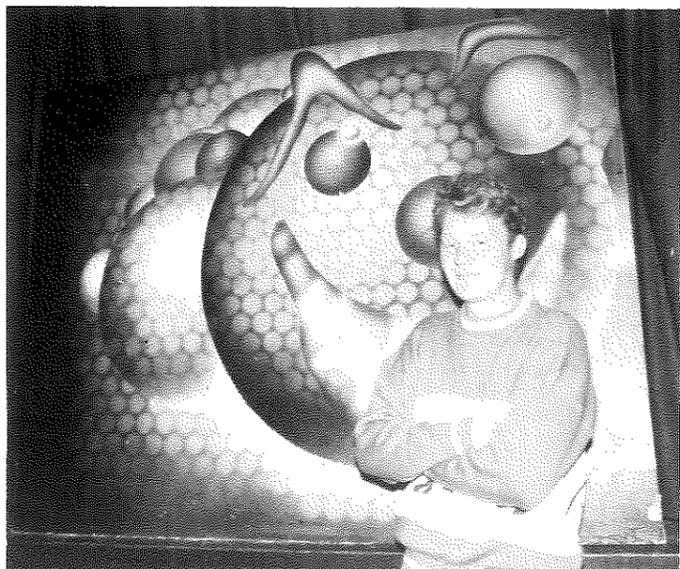


# ***BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS***

---



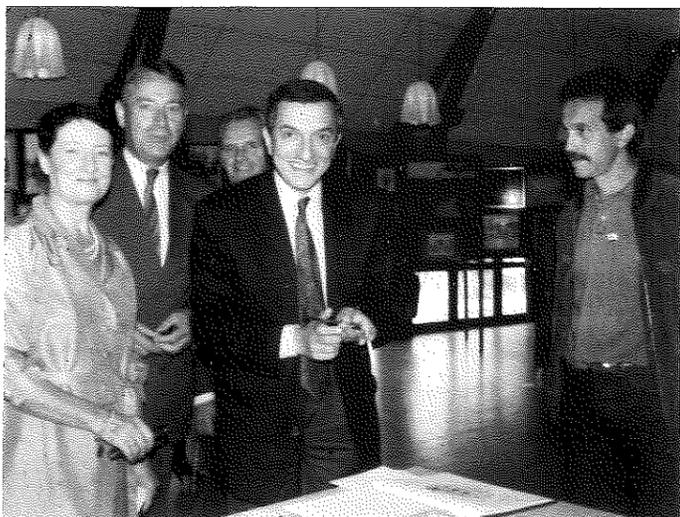
# EXPOSITION DE PEINTURES



Laurent Wysocka médaillé par Mr Séramy  
(Président du Conseil Général)



Pot de l'amitié «Les Exposants»



Messieurs Hyst et Vivien  
au moment de la signature du livre d'or

## VALENCE EN BRIE

**Habitants : 549**  
Valençaises - Valençois  
**Chef lieu de Canton :**  
Le Chatelet en Brie  
**Arrondissement :**  
Melun  
**Département :**  
Seine-et-Marne  
**23ème ÉDITION**

### RÉDACTION-DOCUMENTATION DIFFUSION

**MAIRIE**  
**Directeur : Anne-Marie REDON**  
**Rédacteur en Chef : Daniel REDON**  
**Commission Presse**  
J. Beaudenon - C. Jacquet  
P. Couturier - C. Petit  
D. Jacquet - R. Monnet  
R. Verstraete

**PHOTOS :**  
La République de Seine-et-Marne  
Le Parisien  
La Délivrance  
C. Petit

DÉPOT LEGAL 86 A RC 015 1986 - Tirage : 350 ex.



## Réception de nos amis Allemands de Rendel 26e ANNIVERSAIRE

*Valence le 3 Juin 1990*

Bienvenue à nos amis de RENDEL dans notre village de Valence.

Nous fêtons le 26ème anniversaire de ce jumelage sportif. Jumelages sportifs, jumelages entre communes, à l'intérieur de l'Europe des Douze, sont nécessaires pour que la Communauté Européenne ne se limite pas à sa dimension économique.

La connaissance concrète du mode de vie de nos partenaires, les liens humains qui se nouent à l'occasion des jumelages, et enfin l'opportunité qu'ils offrent pour la pratique des langues étrangères, sont des facteurs essentiels pour une prise de conscience, par l'ensemble des Européens, qui sont engagés dans une construction commune.

Il est donc souhaitable que de nouveaux jumelages soient conclus là où ils sont encore en nombre insuffisants, en particulier avec les collectivités locales des Etats les plus récemment entrés dans la communauté : l'ESPAGNE, le PORTUGAL, et la GRECE.

Mais il est surtout nécessaire que tous les jumelages anciens soient renforcés et approfondis, afin qu'ils concernent progressivement toutes les catégories de la population : tranche d'âge, centre d'intérêts (sportifs, culturels), activité professionnelle (artisanat, commerce, agriculture, industrie), et bien sûr en visant prioritairement les milieux les moins favorisés.

Enfin, les communes ou les régions jumelées peuvent désormais entreprendre des actions communes. Il peut s'agir de faciliter les contacts entre les entreprises, les organismes de recherches ou les établissements culturels. Mais elles peuvent participer aussi conjointement à des opérations d'aide au développement dans des pays du tiers-monde.

## SOMMAIRE

- 26e Anniversaire  
Valence-Rendel
- Réunions du Conseil  
26 Juin 1990  
30 Août 1990  
16 Octobre 1990
- Exposition de Peintures
- Fête de la Musique
- Vie Associative
- Information Retraite
- Etat-Civil
- Rallye Intercommunal
- La Mare des Usages

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer dans la prise de conscience européenne.

Elles peuvent y contribuer par de nombreuses actions qui aient valeur de symbole.

Cela concerne, bien sûr et d'abord, l'utilisation plus fréquente du drapeau européen (un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu) et l'hymne européen (l'Ode à la joie de Beethoven).

Il y a en Europe 50 millions de jeunes de 16 à 25 ans. C'est pour eux en particulier que les Douze s'efforcent de construire ce qu'on appelle l'Europe des citoyens. Au-delà de la dimension "symbolique" importante de beaucoup de mesures déjà prises, comme le Drapeau et l'hymne européen et le passeport uniformisé, il s'agit de faciliter les contacts humains au sein de la communauté européenne. 1992 permettra de supprimer l'essentiel des contrôles aux frontières pour les particuliers, de renforcer notre coopération culturelle, scolaire et universitaire, de manière à faire progressivement émerger le sentiment d'appartenir à une seule "Communauté", au sens humain et familial de ce terme.

Depuis 1976, afin de favoriser le passage des jeunes de l'éducation à la vie active, une concertation entre ministres de l'Education a été organisée afin de favoriser les échanges d'expériences. Plusieurs projets concrets ont été mis au point concernant notamment l'information scolaire et l'orientation des jeunes. Mais ce qu'ont voulu privilégier les Douze, c'est la mobilité des jeunes, par les programmes COMETT, ERASMUS, Jeunesse pour l'Europe, pour qu'ils puissent prendre une connaissance concrète de la vie dans les autres pays européens.

Je ne voudrais pas passer sous silence un événement très important, bouleversant, profondément émouvant que nous avons vécu le jeudi 9 Novembre 1989 à 19 h 09. Je fais allusion, bien sûr, à la suppression du mur de BERLIN. Ce mur fut non seulement la division de l'Allemagne mais aussi la division de l'Europe, la division du Monde.

L'espoir n'est pas vain, c'est une victoire de l'espoir et c'est, avant tout, incontestablement un immense besoin de liberté.

Ce besoin de liberté est en quelque sorte, inhérent à la personne humaine, les événements de Décembre 1989 en ROUMANIE nous l'ont, une fois de plus, prouvé.

Tous ceux qui ont le souci de préserver la paix placent le sport parmi les moyens privilégiés de réconcilier les peuples et particulièrement leurs jeunes.

Depuis 26 ans, nous sommes des amis, je souhaite à nos jeunes le plaisir et l'émerveillement de la découverte d'autrui, la joie de s'apercevoir que l'on peut avoir un ami différent de soi, pour qui on a de l'affection justement pour ses différences.

Pour reprendre SAINT-EXUPERY "Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis".

Je vous dis à tous "Excellente soirée" et que DIEU nous permette de nous rencontrer tous, à nouveau l'année prochaine, à RENDEL.

Anne-Marie REDON-MICHAUD  
MAIRE

L'amitié Franco-Allemande  
avec les personnalités



## Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le vingt juin à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MM. R. ROUSSEAU, Th. ROUQUET, R. MONNET, D. DAVID, Mme P. COUTURIER, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mr D. JACQUET, 1er adjoint ayant donné pouvoir à Mr Th. ROUQUET et Mr G. ROBERT.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 16 Mai 1990, celui-ci est adopté.

### REMBOURSEMENT TEMPETE

Le conseil municipal,

- accepte le chèque de la compagnie d'assurance GROUPAMA, de la somme de 48.660 F en remboursement des dégâts causés par la tempête du 3 février 1990.

- Dommages vétusté déduite	53.796 F
- Franchise 2 x 2.568 F	- 5.136 F
(* 1 par bâtiment)	
	TTC 48.660 F

Chèque du Crédit Agricole du 10/5/1990 à l'ordre du Trésor Public.

### ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 1991

Suite à la délibération du 7 Février 1990

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Direction Départementale de l'Equipement (DDE) maître d'oeuvre de la commune pour les travaux d'assainissement, a procédé à l'étude du projet de canalisations d'assainissement chemin de Beauregard (VC5), pour un montant prévisionnel de 120.000 F HT, soit 142.320 F TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) décide de retenir les dispositions techniques présentées
- 2) adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

- montant de la tranche : 120.000 F HT	
soit 142.320 F TTC	
- subvention principale de l'Etat, de la Région ou du Département 30% HT	36.000 F
- subvention complémentaire du Département 25% HT	30.000 F
- subvention AFBSN 10% HT	12.000 F
- participation communale	42.000 F
	soit un total HT 120.000 F
	TVA 18,6% 22.320 F
	TOTAL TTC 142.320 F

3) sollicite les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département sur leurs dotations de l'année 1991.

4) s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution des subventions.

### DEMANDE DE CONCOURS D'UN SERVICE TECHNIQUE DE L'ETAT POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

(Concerne les collectivités locales et leurs groupements "Communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, ententes interdépartementales, syndicats mixtes; les autres établissements publics locaux sont exclus").

Le (1) Conseil Municipal  
de (2) VALENCE EN BRIE

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'équipement et de l'agriculture) en application des lois No 48.1530 du 29 Septembre 1948 et No 55.985 du 26 Juillet 1955.

Sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires suivants : ASSAINISSEMENT 4ème TRANCHE - PROGRAMME 1991.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

**Concerne les demandes de concours DONT LE PRIX D'OBJECTIF EST CONNU lors de la demande de concours.**

#### Article 1er

Sous réserve d'avoir été autorisé à prêter son concours à cette fin par l'autorité administrative compétente la Direction Départementale de l'Equipement interviendra en qualité de concepteur-maître d'oeuvre, pour la réalisation des ouvrages suivants : ASSAINISSEMENT 4ème TRANCHE - PROGRAMME 1991 COMMUNE DE VALENCE EN BRIE.

#### Article 2

La mission qui sera assurée par le service est une mission normalisée M2 au sens de l'arrêté du 7 Décembre 1979.

Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- Avant projet sommaire (A.P.S.)	20%
- Avant projet détaillé (A.P.D.)	20%
- Dossier de consultation des entrepreneurs (D.C.E.)	10%
- Assistance marché de travaux (A.M.T.)	5%
- Contrôle général des travaux (C.G.T.)	35%
- Réception et décompte des travaux (R.D.T.)	5%
- Dossier des ouvrages exécutés (D.D.E.)	5%

### Article 3

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel infrastructure et est rangé en 2ème classe de complexité.

### Article 4

Le prix d'objectif s'élève à 120 000,00 F hors TVA.

Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "mo" suivant : MAI 1990.

### Article 5

Le taux de rémunération est de 5,6%.

Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif par ce taux, est fixé à 6 720,00 F hors TVA soit : 7 969,92 F TTC.

### Article 6

Le taux de tolérance pour ce concours, apporté sur la base d'un prix objectif est de 15%.

A l'issue des travaux, l'écart toléré "Eo", produit du prix d'objectif par ce taux, sera comparé à l'écart constaté "E", différence entre le prix constaté après réajustement et le prix d'objectif.

Le prix constaté sera ramené aux conditions économiques en vigueur au mois "mo" pour tenir compte de l'incidence des variations économiques.

Si l'écart constaté reste inférieur ou égal à l'écart toléré, la rémunération finale, avant révision, est égale au forfait de rémunération. Dans le cas contraire, elle est égale au forfait de rémunération diminué d'un terme correctif pour non-respect du prix d'objectif.

Ce terme correctif est :

- dans le cas d'un prix d'objectif sous-estimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré;

- dans le cas d'un prix d'objectif surestimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.

### Article 7

Les acomptes sur la rémunération seront révisés selon la formule suivante :

Ar = Ao Im/Imo;

Ar = Acompte révisé;

Ao = Acompte en valeur initiale établi aux conditions économiques du mois "mo";

Imo = Index national ingénierie réel au mois "mo";

Im = Dernier index ingénierie connu à la date à laquelle l'acompte est demandé.

Le solde sera révisé de même manière, toutefois l'index Im sera celui du mois de réception des travaux.

Maitre d'Ouvrage : Collectivité  
Type de la Mission : Complète M 2  
Classe de Complexité : 2

Composition de la Mission :

Eléments	% de M2 par élément
APS	0 20
APD	0 20
STD	
PEO	
DCE	0 10
AMT	0 5

CGT	0	35
RDT	0	5
DOE	0	5

### COEF. DE LA MISSION : 1

Engagement sur le prix d'objectif, coefficient correspondant : 1

d'où, Taux de Rémunération initiale :  $5,6 \times 1 \times 1 = 5,6$

### RECAPITULATIF :

Prix d'Objectif :	120 000,00 F HT
Taux de Rémunération Initiale :	5,60 %
Rémunération Initiale :	6 720,20 F HT

### V.A.L.C. Valence Animation Loisirs Culture

En application de l'article 9 des statuts est désigné délégué du Conseil municipal : M. ROUQUET Thierry.

### GOUTTIERES Foyer polyvalent

Le conseil municipal décide de changer les gouttières du foyer polyvalent.

M. SAMSON sera nommé titulaire de son emploi d'agent d'entretien territorial (arrêté du maire).

### INFORMATIONS

#### Syndicat Intercommunal du Collège "Rosa Bonheur" à Le Chatelet-en-Brie - Coût

Participation Année 1989/1990 - Frais de fonctionnement

44,50 F x 495 Habitants =	22 027,50 F	idem
722,50 F x 24 élèves =	17 340,00 F	qu'en
	36 367,50 F	1989

#### Remboursement "Les Enfants Heureux"

722,50 F x 9 élèves =	6 502,50 F
Coût réel =	32 865,00 F

#### Syndicat Intercommunal de la Vallée Javot - Coût

Participation emprunt 430 200 F =	7 520,11 F
Participation emprunt 385 600 F =	6 833,76 F
Participation emprunt 120 000 F =	2 126,69 F
Frais de fonctionnement (250 F en 1989)	300,00 F
	16 780,56 F

#### Service Départemental de Secours et d'Incendie

12 389,85 F / 495 habitants = 25,03 F  
(reçu le 29 Mai 1990)

#### Rue O. Rousseau Extension de l'éclairage public sur la RN 105

Montant total hors taxes	4 977,10 F
Montant TVA 18,60%	925,74 F
Montant toutes taxes comprises	5 902,84 F

Travaux exécutés par l'Entreprise BORNHAUSER et MOLINARI.

#### Autoroute A5

SCETAUROUTE nous informe, par lettre du 11 Juin 1990, du démarrage effectif des travaux préparatoires liés à l'autoroute A5 MELUN - SENS.

#### Inspection Académique de Seine-et-Marne

Par lettre du 21 Mai 1990, M COUILLEROT, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départe-

mentaux de Seine-et-Marne, nous informe que le Collège de LE CHATELET-EN-BRIE (dont les élèves de VALENCE) est désormais rattaché au District de MELUN IV.

Une création de poste a été demandée, par lettre, à M. l'Inspecteur d'Académie, en raison de l'augmentation des effectifs de l'école. La délibération du conseil municipal du 16 Mai 1990 a été jointe.

#### Ramassage des Textiles

Par l'association des Paralysés de France : samedi 13 octobre 1990.

#### Logiciel "PHILOMENE"

Nouveau service mis en place par le Conseil Général est un dispositif d'aide à la recherche de places disponibles en maisons de retraite. Il permet de connaître instantanément les places vacantes dans les établissements. Il est accessible sur le serveur minitel par le code : 36 14 code d'accès PHIL 277.

Noël des enfants fixé au dimanche 16 Décembre 1990.

Secrétariat de Mairie - au Mois d'Août (congé de Mme GRIMOIN)

ouvert les mardi et jeudi de 15 à 18 heures

En cas de besoin, téléphoner :

- Mme REDON 64.31.81.34 (le soir)

- M. JACQUET 64.31.82.91

- Mme BEAUDENON 64.31.82.53

- Mme BERMOND 64.31.80.71

Mme REDON remercie Mme BERMOND, adjointe, d'avoir tenu le secrétariat de mairie durant le congé maladie de Mme GRIMOIN, secrétaire.

#### Fête Communale 1990 - 12 et 13 Mai 1990

Bénéfices : 10 479,33 F

destinés au Noël des enfants et aux classes de découverte.

Mme le maire remercie toutes les personnes qui ont "oeuvré" pour la réussite de la fête communale.

- Ont fait preuve de générosité, les commerçants et en particulier M. et Mme ARRIVAUULT (qui ont offert un voyage).

### COMPTE-RENDU DE REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

**Vendredi 18 Mai** Réunion V.A.L.C. - Valence Animation Loisirs Culture

**Samedi 19 mai** Les Ecrennes - Amicale des Maires + déjeuner.

**Lundi 21 Mai** - Réunion Autoroute A5 - Problèmes hydrauliques avec D.D.A. et Scétauroute à 10 h - 19 h. - Rendez-vous avec M. le maire de VERNOU et D.D.A. : Eau

**Mardi 22 Mai** Commission Sociale Communale et extra-communale présidée par M. G. ROBERT.

**Mercredi 23 Mai** Foyer polyvalent - Travaux avec M. DONNADIEU, architecte.

**Mercredi 30 Mai** Montereau - Rendez-vous pour le spectacle du Noël des enfants.

**Samedi 2 et Dimanche 3 Juin** Réception de nos amis de RENDEL.

**Mercredi 6 Juin** Réunion "VALENÇOIS" No 22.

**Vendredi 8 Juin** Préfecture "L'Environnement".

**Lundi 11 Juin** Eglise - Travaux - Rendez-vous avec M. COLAS, architecte.

**Mercredi 13 Juin** Travaux foyer polyvalent.

**Samedi 16 juin** Montereau - Service Incendie - Présentation du matériel du centre de secours.

M. Thierry ROUQUET rend compte de la réunion du vendredi 8 Juin à Mormant sur le S.D.A.U. Almont Brie Centrale.

M. René MONNET est chargé de s'occuper des oeuvres d'art de l'Eglise - Statues, tableaux.

Mme COUTURIER et M. MONNET seront "à la recherche du passé municipal" lecture des délibérations du conseil municipal antérieures à 1983 et arrêtés des maires) en remontant dans le temps.

M. Robert ROUSSEAU est chargé de noter par écrit les conseils d'électricité en cas de panne à la salle polyvalente (suite à un orage, tempête, etc...).



Les Footbaleurs de Rendel et Valence

# Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le trente août, vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. JACQUET D., 1er adjoint, MMes BEAUDENON, 2ème adjoint et BERMOND, 3ème adjoint, MM. R. ROUSSEAU, Th. ROUQUET, R. MONNET, D. DAVID, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme P. COUTURIER ayant donné pouvoir à M. Th. ROUQUET - M. G. ROBERT ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 20 Juin 1990, celui-ci est adopté.

En raison du décès de M. Jacques BLANQUET, il est décidé que le suppléant de chaque commission le remplacerait.

- S.I.R.M.O.T.O.M., M. MONNET délégué titulaire et M. ROUSSEAU Robert.

- PREVENTION ROUTIERE, M. ROUQUET Thierry.

## REVISION DU S.D.A.U. ALMONT BRIE CENTRALE

### Proposition d'un périmètre

Le conseil municipal,

VU, le code de l'Urbanisme, notamment les articles L122-1 à L122-4 et R122-1 à R122-4 relatifs au Schéma Directeur.

VU, la loi No 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi No 83.663 du 22 Juillet 1983;

VU, le code des communes, notamment les articles L. 163.1 et R.163.1 à R.163.3 relatifs aux syndicats intercommunaux;

VU, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île de France approuvé le 1er Juillet 1976 et modifié le 16 Mai 1984;

VU, le Schéma Directeur d'Almont Brie Centrale approuvé le 29 Novembre 1983;

considérant qu'il est opportun d'entamer une procédure de révision du Schéma Directeur d'Almont Brie Centrale;

Après en avoir délibéré :

DEMANDE :

Que la totalité du territoire de la commune de VALENCE EN BRIE soit incluse dans le périmètre de révision du Schéma Directeur d'Almont Brie Centrale;

Que le périmètre de révision du Schéma Directeur d'Almont Brie Centrale englobe l'ensemble des communes suivantes (liste ci-jointe);

Il est à noter que les communes de Montereau-sur-le-Jard et Saint-Germain Laxis sont désormais rattachées au Schéma Directeur de l'agglomération melunaise.

### AUTOROUTE A5

Suite à la réunion de l'Association des élus des communes concernées par le T.G.V. - A5 du mardi 3 Juillet 1990 et après avoir entendu les explications du représentant de la commune, le conseil municipal demande :

1) en ce qui concerne les ouvertures de carrières sur le territoire d'une commune, qu'une redevance de 0,40 F par tonne de matériaux prélevés soit versée à celle-ci;

2) en ce qui concerne les coupures de circulation :

1) que des solutions temporaires de passage (pont provisoire enjambant T.G.V.) soient mises en place aux abords des ponts de telle façon qu'aucune interruption de circulation n'ait lieu.

2) en cas contraire, en cas de réelle impossibilité, que les allongements de parcours soient pris en charge par ceux qui en sont la cause, de la façon suivante :

a) comptage de circulation dans les deux sens, des riverains aux endroits de la future coupure avec enquête;

b) calcul du débours supplémentaire qu'occasionne les allongements de parcours;

c) versement aux communes riveraines, au prorata des administrés qui utilisent le passage, comme l'aura révélé l'enquête des débours supplémentaires calculés précédemment.

- Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique du projet de construction de la section MELUN - SENS de l'autoroute A5 reçue à la mairie et peut être consultée;

- Arrêté No 90 ATE CH 15 réglementant temporairement la circulation à compter du 25 Juin 1990 jusqu'au 30 Novembre 1990 sur le CD 107.

### MARE DES USAGES

Le conseil municipal

- décide de faire nettoyer la mare des Usages.

### ARRETE DU MAIRE DU 25 JUILLET 1990

La circulation rue du Presbytère est interdite aux véhicules de plus de 3t5 sauf riverains.

### SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE

Le conseil municipal,

considérant que l'allocation allouée par l'Assemblée Départementale aux collectivités organisatrices de classes de découverte,

- n'a pas été actualisée depuis de nombreuses années; sollicite du Conseil Général,

- que cette subvention soit revalorisée et indexée, - qu'elle s'applique aux séjours de 10 jours et plus.

### CHEQUE A ENCAISSER

Le conseil municipal :

- autorise Mme le maire à encaisser un chèque de 3.744,42 F Banque Régionale de l'Ouest du 26 Juin 1990 envoyé le 18 Juillet 1990 en remboursement des frais d'obsèques suite à l'accident mortel dont a été victime M. Roger GRIMEL le 21 Janvier 1990; (remboursement intégral).

## REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

- Le dimanche 28 octobre 1990 à la mairie - 11 heures.

## SOIREE AU PROFIT DES CLASSES DE DECOUVERTE

avec l'orchestre B. HEMBERT.

- le samedi 22 Septembre 1990 : répartition des tâches de chacun.

## INFORMATIONS

**Relèvement à 300 000 F du seuil d'achat sur factures** - décret du 3 Juillet 1990 - J.O. du 5 Juillet 1990.

Désormais les communes peuvent traiter sur mémoires ou sur simples factures sans passer de marché écrit, pour les travaux, les fournitures ou les services dont le montant annuel présumé, toutes taxes comprises, n'excède pas 300 000 F (au lieu de 180 000 F, depuis 1985).

### Fond de compensation de la TVA

La somme de 41 264 F a été reçue le 4 juillet 1990 - décret du 6 Septembre 1989 portant application des dispositions de l'article 42 de la loi No 88.1193 du 29 Décembre 1989 (à partir du compte administratif 1988).

**Signalisation lumineuse** pour passages piétons devant les établissements scolaires sis RN 105 : la Région Ile de France nous a accordé une subvention de 30 000 F (50%).

**Station d'épuration** : prime 1989 : 6 971 F réglée par l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie (en 1988 : 6 360 F).

La prime est proportionnelle à la pollution éliminée par le dispositif d'épuration, en fonction de sa charge et de son efficacité.

La surprime a été supprimée en 1984. Mais les critères qui étaient pris en compte dans la décision d'attribution de la surprime, en particulier, la production des boues et la consommation en énergie électrique ont été intégrés dans l'estimation de prime pour épuration elle-même.

### Panneaux d'affichage - coût :

Vitrine d'affichage intérieure tôle 1370x970 mm	1 980 F x 2 =	3 960,00 F
Vitrine d'affichage d'extérieur 800x1070 mm	2 055 F x 6 =	12 330,00 F
Boîte de 20 plots magnétiques 65 F x 3 =		195,00 F
		16 485,00 F
Port		305,40 F
		16 790,40 F
TVA 18,60%		3 123,01 F
Montant TTC		19 913,41 F

### Feu d'artifice - Coût :

RUGGIERI	6 189,99 F
Bougies, lampions, etc...	990,31 F
Feux de Bengale	1 529,24 F
Prix total	8 710,24 F

### Foyer polyvalent

Arrêté No 90 J S 98138 du 27 Juin 1990 portant prorogation de l'arrêté de promesse de subvention d'un montant de 420 000 F.

Les travaux devront être terminés avant le 22 Juillet 1991.

**Car scolaire se rendant à MONTEREAU** est accessible à toutes les personnes désirant s'y rendre (ouvert aux non-scolaires)

Aller - VALENCE passage à 7 h 35, CD 107 carrefour.

Retour

17 h 10 départ de MONTEREAU P Eluard - VALENCE 17 h 25.

18 h 00 départ de MONTEREAU Cité Scolaire - VALENCE 18 h 10.

Les lundi - mardi - jeudi - vendredi

mercredi et samedi - retour départ MONTEREAU 13 h - VALENCE 13 h 10.

Seulement en période scolaire.

**Conciliateur - permanence de M. REGIOR à LE CHATELET EN BRIE**

Adresse mairie et annexe du Chatelet en Brie Place de l'Eglise - 77820 LE CHATELET EN BRIE - Tél. 60.69.40.40.

Les mercredis 19 à 20 h annexe	Les samedis 9 à 10 h mairie
le 19 Septembre 10 Octobre 07 Novembre 05 Décembre	20 Octobre 17 Novembre 15 Décembre

M. REGIOR : domicile 49, rue grande 77390 CHAMPDUEIL Tél. 64.38.85.30	Travail : Tél. 64.39.53.89 de 8 à 12 h et 13 h 30 à 18 h.
--	--

**Recensement général de la population 1990** - Mme le maire donne lecture d'un courrier du 12 Juillet 1990 de M. le Ministre de l'Intérieur, exprimant sa satisfaction des conditions dans lesquelles s'est déroulé le dernier recensement.

### Centre de lutte contre la pollution

Eau de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

### Direction des services fiscaux de Seine-et-Marne

Dans le département de Seine et Marne, les taxes foncières et d'habitation seront payables en 1990 aux échéances suivantes :

- taxe foncière 15 Octobre 1990 sauf pour les communes de 3.000 habitants au plus pour lesquelles l'échéance est fixée au 30 Octobre 1990.

- taxe d'habitation

Cotisations mises en recouvrement fin septembre : 15 Novembre 1990

Cotisation mises en recouvrement fin octobre : 15 décembre 1990.

**Nouvelle association à VALENCE** - le C.T.V. Cyclo-Tourisme Valençois, dont le Président est M. Francinet VERSTRAETE depuis le 19 Mai 1990.

### 1990 - année européenne du tourisme.

Mme REDON remercie M. Daniel JACQUET et M. Robert ROUSSEAU pour la pose d'une barrière entre les P.T.T. et la salle polyvalente.

## COMPTE-RENDU DE REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

- Samedi 23 Juin** 11 h - BLANDY LES TOURS : inauguration d'un groupe scolaire.
- Mardi 26 Juin** 18 h 30 - LE CHATELET EN BRIE - Amicale des Maires : étude de l'avant projet de loi d'orientation relatif à l'Administration Territoriale de la République.  
Lettre signée par tous les maires du canton envoyée à M. le Préfet de Seine et Marne : délai accordé beaucoup trop court pour l'étude d'un texte aussi important.
- Mercredi 27 Juin** 15 h - Commission des travaux, communale et extra-communale : travaux au foyer polyvalent.
- Vendredi 29 Juin** 21 h - C.S.V. Football : Assemblée générale M. Daniel REDON : président.
- Samedi 30 Juin** 11 h - Cimetière : hommage rendu à notre collègue J. BLANQUET; pose d'une plaque sur son caveau en présence de sa famille et les conseillers municipaux.
- Mardi 3 Juillet** 20 h 30 - MOISENAY : projet autoroute A5 mise au point avec M. LE FLEM, président de l'association des communes concernées par le T.G.V. - A5, La D.D.A. et Scétauroute.
- Vendredi 6 Juillet** 17 h 30 - MOISENAY : listes préparatoires du jury criminel : tirage au sort.
- Samedi 7 Juillet** 18 h - Préfecture, les maires sont reçus par M. le préfet et M. le président du Conseil Général.
- Lundi 9 Juillet** Travaux église avec M. COLAS, architecte des bâtiments de France.
- Mercredi 11 Juillet** Travaux foyer polyvalent.

### VACANCES

- Judi 23 Août** 15 h - taxes foncières  
18 h - R.V. avec M. SEMISOROFF pour expo de peintures.
- Mardi 28 Août** 18 h - R.V. avec Mlle PAGES, assistante de M. HYEST, député.

**M. Th. ROUQUET** rend compte des réunions auxquelles il a participé : S.D.A.U. ALMONT BRIE CENTRALE.

**M. MONNET** rend compte des réunions auxquelles il a participé : réception des travaux du lotissement.

**Fait rare**, ce 30 Août 1990 à 23 h 30, un bébé d'un mois et demi se trouvait à la mairie. Le petit Loris DAVID. Pour fêter sa naissance, Daniel, conseiller municipal, et Brigitte eurent la gentillesse d'offrir du champagne aux membres du conseil. Nous les en remercions et présentons à Loris tous nos vœux de bonheur.

## E.T.A.P.E.

### Ecoute Téléphonique Anonyme Parents Enfants adolescents

Crée en septembre 1987 avec le concours de la D.A.S.S.M.A. (Conseil Général et de l'éducation surveillée de Seine et Marne).

Permanence téléphonique du lundi au samedi de 16 à 21 h assurée par une équipe de Professionnels de l'éducation.

E.T.A.P.E. poursuit deux objectifs parallèles et complémentaires :

- ETRE A L'ECOUTE DES PARENTS qui cherchent un interlocuteur pour parler de leurs incompréhensions, de leurs angoisses, de leurs difficultés relationnelles, de leur violence par rapport à leurs enfants;

- ETRE A L'ECOUTE DES ENFANTS, ADOLESCENTS qui ne trouvent pas auprès de leurs parents, de leurs professeurs, de leurs amis, les réponses aux difficultés quotidiennes qui les assaillent = difficultés pour comprendre leur propre évolution, difficultés pour se situer face aux tensions ou à l'éclatement de la cellule familiale, difficultés face à la scolarité, à l'environnement qui les agresse (racket, drogue, maltraitance, violences sexuelles).

LE TELEPHONE, L'ANONYMAT permet de parler librement, sans crainte, d'entendre une réponse à une demande, d'engager une relation dont l'appelant reste "maître".

LES ECOUTANTS bénéficient d'une formation permanente (2 heures de réflexion chaque semaine).

### PARENTS... ENFANTS... ADOLESCENTS...

Vous avez des interrogations, des préoccupations familiales,  
Vous n'arrivez plus à communiquer entre vous,

Vous êtes concernés par des situations difficiles (fugue, vol, alcoolisme, drogue)

Vous n'avez plus d'interlocuteurs.

*Il vous est possible d'appeler*

### **l'E.T.A.P.E. au 64.39.29.29**

*pour vous permettre, tout en gardant l'anonymat, d'exprimer vos inquiétudes.*

*A ce numéro, des éducateurs sont à votre écoute du lundi au samedi de 16 à 21 h.*

## Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le seize octobre à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, Maire.

Etaient présents ; M. D. JACQUET, 1er adjoint, MMmes BEAUDENON, 2ème adjoint et BERMOND, 3ème adjoint, MM. R. ROUSSEAU, G. ROBERT, Th. ROUQUET, R. MONNET, D. DAVID, Mme P. COUTURIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 30 Août 1990, celui-ci est adopté.

### TRAVAUX FOYER POLYVALENT

Le conseil municipal :

- autorise Mme le maire à signer l'avenant No 2 avec l'entreprise TOPPANI, selon le devis suivant :

Carrelage Fourniture de grès d'Alsace Cérabati 20/20 sablon brun, sur la surface totale du RDC et dans les sanitaires de l'étage	114 m2 x 139 F	15 846,00 F
Complément de pose dans les sanitaires au RDC et étage	15 m2 x 210 F	3 150,00 F
Complément de plinthes dans les sanitaires	28 ml x 60 F	1 680,00
	HT	20 676,00 F
	TVA 18,60%	3 845,74 F
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>24 521,74 F</b>

### CREATION D'UN EMPLOI A MI-TEMPS

La classe de Mme PETIT ayant un effectif important (35 élèves)

9 élèves en M.S.E. (4 ans)

9 élèves en G.S.E. (5 ans)

9 élèves en C.P.

8 élèves en C.E.1

Mme VERSTRAETE doit "aider" Mme PETIT durant les heures scolaires;

De ce fait, il est nécessaire de créer un emploi à mi-temps pour le ménage (mairie, salle polyvalente et plus tard foyer polyvalent)

En conséquence, le conseil municipal :

- décide la création d'un poste d'agent d'entretien territorial à mi-temps à compter du 22 Octobre 1990 (pour le ménage et éventuellement aide à l'école et à la mairie).

### REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE

Notre village ayant une école primaire publique, le conseil municipal :

- décide de refuser toute participation financière à une commune qui accepterait d'accueillir un enfant qui peut être scolarisé à Valence. Toute dérogation sera refusée.

### CLASSE DE DECOUVERTE 1991

Le conseil municipal :

- donne son accord pour envoyer les élèves de M. PETIT, C.E.2 - C.M.1 - C.M.2 en classe de découverte - classe de mer - à Saint-Martin-de-Ré durant 10 jours du 19 au 28 Mai 1991.

### PRESENTATION DES VOEUX

Le dimanche 6 Janvier 1991 à 11 h. salle polyvalente.

### FETE COMMUNALE

11 et 12 Mai 1991.

### INFORMATIONS

Mme le maire donne lecture d'un courrier du 12 Octobre 1990 de M. LEGUEN, maire de Féricy relatif à l'alimentation en eau potable.

Le conseil général a voté un crédit de 3 000 000 F TTC afin qu'une société spécialisée se charge des recherches d'eau dans la forêt domaniale de BARBEAU. Le conseil municipal de Féricy par délibération du 14 Septembre 1990 s'est engagé à mettre en exploitation le puits s'il s'avère performant (quantité et qualité) et a admis le principe que ce nouveau captage puisse servir d'autres collectivités afin d'établir une interconnexion des réseaux communaux de FERICY - PAMFOU - VALENCE - ECHOUBOULAINS.

### CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Eau : échantillon prélevé chemin de Bel Air - Eau présentant une teneur en nitrates supérieure à la norme, ce qui la fait interdire à la consommation pour les nourissons et les femmes enceintes.

Echantillon prélevé à la station de pompage : eau de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

### EXPOSITION DE PEINTURES

Coût : 2 643,60 F

Affiches - Cartes d'invitation - Programmes - 2 médailles offertes - Verre de l'amitié.

### KARATE

A la salle polyvalente - tous les mercredis de 18 à 19h30 - professeur : M. CID, diplômé d'Etat.

### COMPTE-RENDU REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

**Mercredi 12 Septembre** "Informations" avec les conseillers municipaux.

**Vendredi 14 Septembre** départ de M. DARGIROLLE commissaire de police de MONTEREAU (muté à BESANÇON).

**Samedi 15 Septembre** 11 h - Remise des maillots offerts par l'entreprise VENET au "Cyclo-Touriste Valençois".  
12 h 30 - repas de la "Boule Joyeuse".

**Dimanche 16 Septembre** FERICY - Rallye intercommunal - VALENCE termine 2ème - VALENCE rapporte 2 coupes - compliments aux organisateurs et aux participants.

Mardi 18 Septembre Rendez-vous avec les responsables de "Vie Libre" (Lutte contre l'alcoolisme).

Mercredi 19 Septembre MELUN - préfecture reçu par M. Michel BESSE, préfet de Seine et Marne - Circulation sur la RN 105 - Opposition à la demande du maire de VULAINES SUR SEINE qui veut nous renvoyer les poids lourds sur la RN 105.

Samedi 22 Septembre CHATILLON LA BORDE - remise de la médaille d'argent départementale et communale à M. WIELGOCKI, adjoint.  
22 h - Soirée dansante avec l'orchestre B. HEMBERT au profit des classes de découverte.

Mardi 25 septembre Préfecture - Avec des représentants de la D.D.E. Gendarmerie. des communes intéressées : VULAINES - MACHAULT - LE CHATELET - PAMFOU - VALENCE : je m'oppose formellement au

projet de déviation des poids lourds sur la RN 105 déjà surchargée.

Samedi 29 Septembre Exposition de Peintures.

Samedi 6 Octobre LE CHATELET EN BRIE - Exposition sur la mission humanitaire en faveur des habitants de CRUSOVU (Roumanie).

Mardi 9 octobre LE CHATELET EN BRIE - Amicale des maires.

Samedi 13 octobre NEMOURS - Congrès départemental des maires.

Lundi 15 octobre MELUN - Centre départemental de secours et d'incendie.

M. MONNET René rend compte des réunions ou rendez-vous auxquels il a assisté :

Jeudi 6 Septembre - Station d'épuration : Centre départemental de lutte contre la pollution;

Vendredi 17 Septembre - MACHAULT : révision du P.O.S.

Mardi 25 Septembre - MISY SUR YONNE - S.I.R.M.O. T.O.M. + HERICY - Transports scolaires.

## EXPOSITION DE PEINTURES

Vernissage

Samedi 29 Septembre 1990

Messieurs les députés,  
Monsieur le Conseiller Général,  
Monsieur le Président de l'Amicale des Maires,  
Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-adjoints, Conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Cette 3ème exposition de peintures soulève mon admiration. C'est un plaisir pour les yeux.

Je suis toujours agréablement surprise de constater la qualité du travail réalisé par M. Semisoroff, président des 3M et son équipe, et je tiens, au nom de mes collègues du Conseil Municipal à vous remercier ainsi que tous les peintres qui ont accepté d'exposer leurs oeuvres et contribué ainsi à la réussite de cette exposition.

Selon Ernest RENAN "une oeuvre d'Art n'a de valeur que dans son encadrement et l'encadrement de toute oeuvre, c'est son époque". Cette citation de RENAN est bien péremptoire, mais, nous le savons tous, RENAN est un positiviste. Il a toutefois le mérite de poser le problème de l'historicité des oeuvres d'Art, c'est à dire de leur rapport avec le temps. L'Art est effectivement l'expression d'un moment et ses formes sont évidemment tributaires de l'histoire. Mais limiter la valeur des oeuvres à leur inscription dans une époque est caricatural et leur refuse le droit à l'universalité. En fait, je pense que l'oeuvre d'Art est la transfiguration, par la conscience de l'artiste, d'un réel marqué historiquement, en une réalité qui intègre mais aussi abolit les époques.

Personnellement, je suis persuadée que l'Art est intemporel, les oeuvres clés, à valeur quasi-mythique, ne sont d'aucune époque et de toutes les époques, leur support historique n'a pas d'importance. Je pense que l'Art trop engagé dans le temps est voué à l'oubli à plus ou moins courte échéance. Mais il est certain que la beauté esthétique caractérise l'Art. L'Art extraie le beau.

L'Art peut évidemment être le domaine de l'imagination qui cherche la beauté hors du

monde visible, dans la fantaisie pure. Jusqu'à ces dernières années, la peinture allait de soi pour l'homme occidental. C'était une présentation qui se voulait fidèle du réel ou de l'imaginaire. Chacun connaît la célèbre formule de KANT : "l'Art est la belle représentation d'une chose et non la représentation d'une belle chose". Il y aurait encore beaucoup à dire à ce sujet... mais j'arrêterai mes propos philosophiques pour rendre hommage à nos peintres.

En vous remettant une médaille offerte par la municipalité, je tiens à remercier, tout particulièrement, 2 peintres :

- Monsieur SEMISOROFF, président des 3M, organisateur de cette exposition et qui fait don à la commune d'un magnifique tableau.

et Monsieur Jacques PRADES, peintre de Valence qui a eu, au cours de l'année, la gentillesse d'offrir à la commune pour son "effort artistique" un superbe tableau l'aquarelle "La mare des Usages", et qui a également beaucoup œuvré à la réussite de cette exposition.

Des prix ont également été décernés à :

- Monsieur LECOQ Emile, médaille offerte par M. HYEST, Député.

- Madame DUBAN-BINET Colette, flacon de parfum en cristal, offert par M. VIVIEN, Député.

- Monsieur WYSOCKA Laurent, notre jeune peintre de Valence, médaille offerte par M. SERAMY, Sénateur et président du Conseil Général.

- Monsieur BOREL Claude, médaille offerte par M. FRANÇOIS, Sénateur.

- Monsieur GARÇONNET Gérard, médaille offerte par M. DIONNET, Maire de Le Châtelet en Brie (Chef-Lieu de Canton).

A tous les peintres, j'exprime, à nouveau, notre profonde admiration et je tiens à vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses, notre profonde gratitude et nos vifs remerciements.

Le Maire  
A.M. REDON-MICHAUD

MAÇONNERIE — COUVERTURE  
BÉTON ARMÉ

Entreprise  
VENET Frères s.a.r.l.

de Père en Fils depuis 1885

6, Rue de la Croix  
LA BROSSE par HÉRICY 77850

Tél. 64.23.88.45

La Municipalité

et la Rédaction

du Valencois

vous souhaitent de

Joyeuses Fêtes

de Fin d'Année

# FETE DE LA MUSIQUE

21 JUIN 1990

## Fête de l'été - Fête de la Musique Fête des Guitares

Ce soir-là, et pour la 3ème année consécutive, Bernadette NICOLAS et son ensemble de guitares (qui s'agrandit chaque année), donnait un concert à l'Eglise de VALENCE, fraîchement restaurée (Merci au Père CALVIÈRE de nous avoir offert une nouvelle fois son église).

Beaucoup de monde était venu applaudir l'ensemble des 8 guitaristes de Valence, tous élèves de B. NICOLAS.

Le programme du concert était intitulé "La Guitare dans tous ses états" ce qui nous a permis d'apprécier à travers des morceaux de différents styles et pays, des duos, trios quatuors, ainsi que des pièces pour 8 guitares dont notamment VALENCIANA, écrite par B. NICOLAS, spécialement pour son ensemble.



Bernadette Nicolas Guitariste

Soirée colorée, variée, animée, où tout le monde, guitaristes et public, fut enchanté de cette belle fête de toutes les musiques.

Encore BRAVO et MERCI... et rendez-vous au 21 Juin 1991 pour d'autres musiques...



Les élèves dans l'église

*Bernadette NICOLAS est heureuse de vous faire part de son prochain récital pour l'année 1990.*

## "GUITARE D'ICI et d'AILLEURS"

oeuvres de

**BARRIOS - PIAZZOLA  
DUMOND - NICOLAS ...**

**SUR PARIS**

**Samedi 15 Décembre 1990**

à 20 h 30

en l'Eglise Saint-MERRI

76, rue de la Verrerie  
75002 PARIS (Métro Châtelet)

Renseignements : 64.31.87.95

## "La Guitare dans tous ses Etats"

par l'ensemble de guitares de Valence  
constitué de :

T. Rouquet, F. Grisart, S. Petit, V. Bousquet,  
E. Denormandie, J. Mary, B. Andres, J. France

et dirigé par

**Bernadette NICOLAS**



### Programme

2 Danses de la Renaissance	Ensemble
Andante du concerto en sol de A. Vivaldi	Trio
Story et danse de H. Hoekema	Trio
"Que ne suis-je Fougère ?" XIXème, Anonyme	Trio
Suite Tzigane, Tradi. arrangé par B. Nicolas	Duo
2 Chansons Folkloriques	Duo
Choral de J.S. Bach	Quatuor
Zamba de Vargas, Traditionnel	Duo
Réverie - Valse de B. Nicolas	Duo
Canon de F. Telemann	Quatuor
Escondido, Traditionnel Argentin	Ensemble
"Jeux Interdits", Anonyme	Trio
Danse Tchèque, Traditionnel	Ensemble
Ménuet de J.S. Bach	Ensemble
Gavotte de P.V. der Staak	Quatuor
Valenciana de B. Nicolas	Ensemble

## LA VIE ASSOCIATIVE

### C.S.V. - Section TENNIS DE TABLE

Le 11 Juillet dernier, le TENNIS DE TABLE de VALENCE a fêté son dixième anniversaire. Une nouvelle saison vient de commencer, avec l'espoir qu'une fois de plus, notre petite équipe, qui ne fait pas beaucoup de bruit, mais qui répond toujours présent à chaque fois qu'elle est sollicitée, va reprendre sa route vers le championnat de quatrième division.

Nous souhaiterions, bien sûr, un effectif plus important. L'an passé, faute de joueurs compétitifs, ou, qu'ils se soient arrêtés, ou qu'ils soient malades ou indisponibles, nous avons été obligés de ne constituer qu'une équipe de 4. A signaler que cette équipe s'est très bien tirée d'affaire, puisque nous terminons ce championnat, troisième à égalité avec Montereau pourtant mieux étoffé que nous, et qui nous bat seulement au goal average.

Cette année, notre effectif est déjà de 15 personnes. Nous pourrions constituer 2 équipes de 4, ceci grâce aux nouveaux venus des "FLAMBOYANTS" qui apparemment, ont un réel désir de s'intégrer à la vie Valençaise. Nous les en remercions.

Notre activité est ouverte à tous, jeunes, moins jeunes, pour qui cette discipline pas trop éprouvante apporterait quelque détente. Les cotisations en sont modiques, 90 Francs pour les seniors et vétérans et 40 pour les jeunes de moins de 16 ans. Une photo d'identité et un certificat médical sont nécessaires à l'obtention de la licence. Cette licence vous couvre pour tous les accidents qui pourraient survenir pendant cette activité (transport, accidents corporels, bris de lunettes, etc...).

Notre est resté constitué tel qu'à l'origine :

Président	Georges ROBERT
Vice-Président	Henri ANDRES
Trésorier	Claude GODRY
Trésorier-Adjoint	Pierre LECORCHE
Secrétaire	Nadine RESSOUCHES
Secrétaire-Adjoint	J.C. BENOIST
Entraîneur, conseiller technique	J.C. BENOIST
Entraîneur et membre du bureau	Michel WISOCKA

Bienvenue à Tous et Merci  
Le Président  
Georges ROBERT

### C.S.V.- Section FOOTBALL

#### ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 29 Juin 1990

La composition du nouveau bureau est la suivante :

Président	Daniel REDON
Vice-Président	Daniel JACQUET
Trésorier	Jean-Paul GARPIEL
Vice-Trésorier	F. BAAZIZ
Secrétaire	Marie-Françoise PETIT
Secrétaire-Adjoint	Henri SZUKALA

## V.A.L.C.

Suite à la réunion du Conseil d'administration du 18 Mai 1990, le nouveau bureau de VALENCE ANIMATION LOISIRS CULTURE se trouve ainsi constitué :

M. VERSTRAETE Florent	Président
Mme WYSJOCKA Françoise	Vice-Président
Mme VERSTRAETE Arlette	Trésorière
M. COQUELIN Jean	Trésorière-Adjoint
M. VALOGNES Michel	Secrétaire
Mlle VALOGNE Linda	Secrétaire-Adjointe

## LA BOULE JOYEUSE

### Rapport d'Activité

Notre association a été créée le 29 Avril 1980.

Président fondateur : Gilbert PELLE

Elle regroupe aujourd'hui 67 Licenciés.

Composition du bureau :

Président	Serge VAUCOULEUR
Vice-Président	Brice BONARDI
Secrétaire	Daniel RONDOT
Secrétaire-Adjoint	Henri ANDRES
Trésorier	Jacky CLEROUIN
Trésorier-Adjoint	Jean-Claude BENOIST

Le but de notre association est de susciter une animation dans le village et un divertissement.

Ainsi le 30 Septembre 1990, nous avons organisé sur le terrain de VALENCE, 5 Concours, dotés de nombreux lots et coupes.

Traditionnellement le CHALLENGE ALBERT GRIMOIN a réuni autour d'un repas amical les licenciés et leur famille.

Après le concours effectué par doublettes tirées au sort, une gigantesque soupe à l'oignon a clôturé cette journée avec la remise des coupes aux vainqueurs.

Notre association a été présente à la fête du village. Elle a remis la recette du concours au bénéfice de la Caisse des Ecoles.

Nous avons également participé à l'animation pour la fête nationale en mettant en place un jeu de "TIR AU BUT".



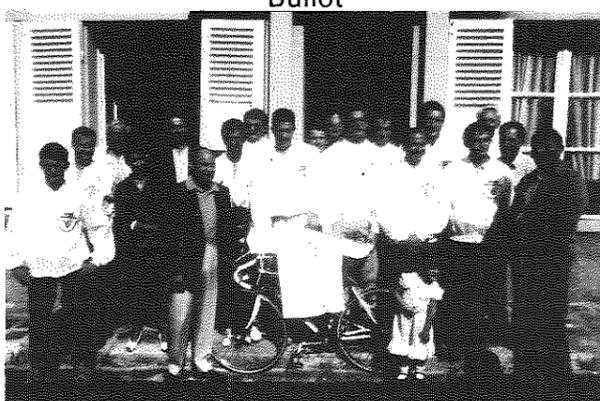
L'Equipe Cycliste de Valence lors du Rallye



Le mariage de Rudy Verstraete et Angélique Bullot



L'Equipe de Foot avec les nouveaux maillots offert par la Société SEEP



Le nouveau club de Vélo avec les maillots offerts par l'entreprise VENET

MUTUELLE DES COMBATTANTS

Le Mot du Président

Au nom de mes camarades Anciens Combattants, et étant donné la possibilité qui nous est offerte de nous exprimer par l'intermédiaire du bulletin municipal, il est de mon devoir de faire connaître à tous les sympathisants, la composition du bureau de notre Mutuelle et ses activités.

Membres du bureau :

- Président d'Honneur ALBERT Marius
- Président MARCHAL Georges
- Trésorier ROUSSEAU René
- Porte-Drapeau ROUSSEAU Paul
- Vice-Président ROUSSEAU Paul

Le poste de secrétaire étant vacant.

En ce qui concerne nos activités, eh bien, en collaboration avec Madame le Maire et son conseil, nous participons à diverses manifestations patriotiques, le 8 Mai, le 18 Juin et le 11 Novembre (un repas amical a lieu également à une date fixée lors d'une réunion des membres de la Mutuelle).

A noter également (ce que beaucoup ignorent) c'est que nous participons à diverses réunions sur le plan départemental ou national. Je voudrais également remercier Madame le Maire pour la parfaite organisation des cérémonies commémoratives et aussi pour la subvention qui nous est accordée annuellement.

Maintenant, je dirais pour conclure, à titre personnel, que je regrette sincèrement qu'il ne soit plus possible d'effectuer de voyages comme par le passé. Avec un effectif restreint, nous en serions encore capables, mais hélas, que de divisions, inutile d'épiloguer n'en déplaît à certains. J'ajoute que la porte de notre Mutuelle est ouverte à tous les anciens combattants qui le désirent.

Pour l'association, Le président  
G. MARCHAL

CLUB MAURICE VINCENT

Quelques Nouvelles de vos Anciens...

Les connaissez-vous ?

Oh, bien sûr, le village n'est pas si grand. Vous nous rencontrez à la Poste, à l'église, chez les commerçants; vous échangez un bonjour, un sourire, quelques mots. Et, si vous n'êtes pas partis en vacances au mois de Juillet vous leur achetez quelques billets de tombola et vous venez peut-être voir (et acheter ?) leurs travaux de l'année : broderies et tricots.

Pourquoi se réunissent-ils tous les jeudis après-midi ?

Le but premier c'est de rompre la solitude des uns et des autres, de faire mieux connaissance, de se rendre service, de lier des amitiés, et nous pouvons dire que sur ce plan là c'est bien réussi. Nous avons perdu plusieurs d'entre nous, c'est la loi de l'âge. Mais à chaque fois nous avons senti que nous perdions un ami, et nous sommes convaincus qu'à chaque fois celui ou celle qui partait avait senti jusqu'au bout le réconfort et l'amitié des autres.

Que faisons nous pendant nos réunions ?

A volonté... Ces dames apprécient les travaux d'aiguilles, et nous pourrions en nommer certaines qui ont appris là à faire des broderies d'art. Mais il y a aussi des jeux à la disposition de qui les désirent, et nous avons le souvenir de fameuses parties de belote. Et comme cela se termine par un petit goûter (dû à la subvention municipale) il arrive que l'une ou l'autre apporte un gâteau de sa fabrication. Cela se corse aux jours des anniversaires.

Comment employons nous nos ressources ?

Elles ne sont pas bien grosses mais nous permettent quand même deux sorties par an : une en semaine afin de pouvoir visiter une entreprise (verrerie, chocolaterie, fromagerie, caves, etc...) et une le dimanche afin de pouvoir emmener ceux qui ont encore des occupations.

Qu'allons-nous devenir ?

Nous vieillissons évidemment. Aussi nous espérons bien voir arriver de nouveaux et nouvelles retraités pour leur passer le relais, et profiter d'un nouveau souffle qu'ils apporteront.

- |                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| Présidente          | Renée PRADES           |
| Vice-Présidente     | Angèle RESSOUCHES      |
| Secrétaire          | Marie-Thérèse PIERUCCI |
| Secrétaire-Adjointe | Andrée PARQUET         |
| Trésorière          | Reine-Marie ALBERT     |
| Trésorier-Adjoint   | Jean LECLERC           |

Club Cyclo-Tourisme

Un club de cyclo-tourisme s'est créé à VALENCE EN BRIE, dont le but est d'organiser des randonnées le dimanche et de découvrir notre région. Ce club est ouvert à tous, petits et grands.

Il existe plusieurs groupes selon les capacités et les affinités de chacun.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'un des membres du bureau :

- Président VERSTRAETE Francinet
- Vice-Président PARET Joseph
- Trésorier GRIMOIN Roberte
- Secrétaire DAVID Brigitte
- Conseillers techniques GUILLOCHON Claude  
BESNAULT Fabien

Le groupe est sponsorisé par les Etablissements VENET, entreprise de maçonnerie à HERICY. Actuellement nous comptons 21 membres et serions heureux d'agrandir notre effectif prochainement grâce à vous.

Le 6 Juin 1990 nous avons eu le plaisir d'aller faire un petit voyage d'une journée jusqu'à SANCERRE avec le Club du 3ème âge de PAMFOU.

Nous sommes partis le matin à 7 heures, arrêt vers 9 heures pour prendre un petit café, ensuite nous sommes allés jusqu'au château de la Bussière dans le Loiret, demeure historique. Nous avons visité une vaste cuisine garnie de cuivres datant de Louis XIII et une lingerie d'autrefois, le Musée de la pêche (poissons d'eau douce); ensuite départ pour SANCERRE, arrêt chez un récoltant où nous avons dégusté un petit verre de vin; de là, nous sommes partis au restaurant où nous attendait un bon déjeuner, départ à 15 heures, petite visite d'une demi-heure à SANCERRE et avant de prendre la route du retour, arrêt dans une fromagerie, spécialité "Crottin de Chavignol".

Après cette bonne journée passée dans une bonne ambiance, arrivée à VALENCE à 19 heures 30.



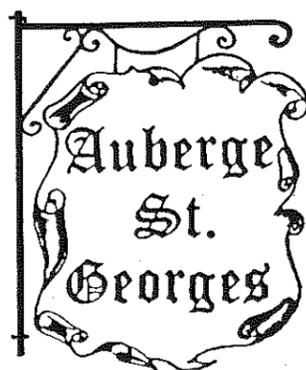
VILLE DE MONTEREAU  
**TAXI**  
Patrice MÉRIEL

12, BOULEVARD DIDEROT - 77130 MONTEREAU  
TÉL. (16-1) 64.32.47.67 et sur rendez-vous - TÉL. : voiture 45.93.63.69

Toutes distances - Gares - Hôpitaux - Cliniques - Aéroports - Rééducations



Rue ALBERT GARRY  
94450 LIMEIL BREVANNES  
Tél. 45.69.42.86



1 place de l'Église  
77830 Valence en Brie

Tél. : 64 31 81 12

S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

Tél. : 64 31 82 91

(lignes groupées)

Semi-Remorques  
Savoyarde - Benne  
Surbaissés - Telescopique  
Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE

# INFORMATION RETRAITE

## L'Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité

Vous êtes futur retraité ou retraité de notre régime, vous pouvez, sous certaines conditions, notamment de ressources, obtenir l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour obtenir cette allocation vous devez :

- percevoir une retraite de notre régime (personnelle ou de réversion),
- avoir au moins 65 ans ou entre 60 et 65 ans si votre retraite personnelle est attribuée au titre de l'incapacité au travail ou d'ancien combattant, ancien prisonnier de guerre, interné politique ou de la résistance ou de mère de famille ouvrière,  
Si nous vous avons attribué une pension de réversion, vous pouvez aussi obtenir l'allocation à partir de 65 ans ou dès 60 ans si vous êtes reconnu médicalement inapte au travail.  
Lorsque votre retraite personnelle est augmentée de la majoration pour conjoint à charge, vous pouvez nous demander l'allocation pour votre conjoint s'il a 65 ans ou dès 60 ans s'il est reconnu médicalement inapte au travail.
- résider en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer,  
Si vous quittez la France pour habiter à l'étranger, nous supprimons le paiement de l'allocation.
- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays ayant signé un accord de sécurité sociale avec la France (Andorre, Autriche, Belgique, Bénin, Canada, Congo, Danemark, Espagne, Gabon, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Pays-Bas, Pologne, Portugal, RFA, Royaume-Uni et Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Togo),
- ne pas disposer de ressources mensuelles supérieures à :
  - 5 259,16 F pour un ménage (valeur au 1.7.1990),
  - 3 005,83 F pour une personne seule (valeur au 1.7.1990).

Nous tenons compte de l'allocation, soit 1 681,66 F par mois au 1.7.1990, dans l'estimation de vos ressources. L'allocation peut donc vous être payée entière ou réduite.

## NOS JOIES

### NAISSANCES

Sébastien BESNAULT, le 16 Juillet 1990  
Loris DAVID, le 18 Juillet 1990  
François POINSOT, le 24 Août 1990  
Arthur, François, Pierre BLIN, le 17 Octobre 1990

*Tous nos vœux de bonheur aux bébés et nos félicitations aux heureux parents.*

# "SPAR"

épicerie - fruits - légumes - butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Église Valence en Brie

TÉL.: 64 31 83 62

### CLUB MAURICE VINCENT



Les anciens de Valence en petit train dans le parc du château de Dampierre



Un petit goûter pour finir la réunion hebdomadaire

## RALLYE INTERCOMMUNAL

Le Dimanche 16 Septembre 1990 a eu lieu, sous un beau soleil, le RALLYE INTERCOMMUNAL annuel organisé cette année par FERICY.

Rallye placé sous le signe de l'EUROPE.

Etaient présents 11 communes et plus de 300 participants. VALENCE a obtenu la deuxième place derrière FONTAINE LE PORT, troisième LE CHATELET EN BRIE - quatrième CHARTRETTES.

Chaque commune du canton représentait un pays de la communauté européenne.

En raison de son jumelage avec RENDEL, VALENCE avait choisi l'Allemagne.

Un stand était installé près de la Mairie et un jeu organisé pour les cyclistes, le tout dans une bonne ambiance et la bonne humeur.

Très remarquée l'équipe cycliste de VALENCE dans ses nouveaux équipements flambants neufs.

En 1991, c'est MOISENAY qui se chargera de cette manifestation.



Stand de Valence aux couleurs de l'Allemagne lors du Rallye Intercommunal

## MARE DES USAGES

C'est sous la direction de notre premier adjoint, Daniel JACQUET, que se sont déroulés les travaux de curage de la mare. Il faut bien avouer que celle-ci en éprouvait le besoin.

Un beau soleil accompagna les opérations, et mis à part un léger incident technique celles-ci se déroulèrent comme prévu.

Quelques uns d'entre vous vinrent également apporter un soutien moral aux acteurs de cette intervention.

Notre mare s'étant maintenant refait une jeunesse, il ne reste plus qu'à souhaiter d'abondantes pluies d'automne afin qu'elle puisse recouvrer tout son charme.



La mare des usages lors des travaux de curage

Th. ROUQUET

# Grand Cru d'Ecosse



*Sachez apprécier et consommer avec modération.*

Distribué par **PERRIER-JONËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,  
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.